

**Référence :****A710****Nom du produit :****DETERGENT DESINFECTANT SURODORANT Citron Vert****Utilisation :**

Nettoie, désinfecte et parfume en une seule opération, sans rinçage. Pour désinfecter les surfaces, les matériaux, les équipements et le mobilier non en contact avec les denrées alimentaires. Sur tous types de sols et surfaces résistant à l'eau. Parfume les locaux pendant de longues heures et neutralise durablement les mauvaises odeurs. Idéal en entretien manuel ou mécanique quotidien pour les collectivités, bureaux, maisons de retraite, cafés, hôtels, restaurants.

**Substances actives :**

Ethanol	CAS 64-17-5	20,62 g/kg
Chlorure de Didécyl Diméthylammonium	CAS 7173-51-5	16,00 g/kg

**Type de produit biocide concentré soluble (SL) :**

TP2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

**Propriétés microbiologiques :**

Conforme aux normes d'efficacité en conditions d'emploi :

BACTERICIDE : EN 1276, EN 13697 ;

LEVURICIDE: EN 1650, EN 13697 ; actif sur le virus de la Vaccine (actif sur tous les virus enveloppés tels que Coronavirus, VHB, VHC, VRSh, VIH, H1N1, Herpès virus...) : EN 14476

VIRUCIDE : Vaccine (actif sur virus enveloppés tels que Coronavirus, Hép. C, Hép. B, VRSh, VIH, H1N1, Herpes virus) 1% en 15 mn : EN 14476

**Instruction d'emploi :**

Lavage manuel : Diluer à 50 ml pour 10 L d'eau à 20°C. Appliquer à l'éponge, balai, serpillère ou à la machine. Respecter les temps de contact pour une action désinfectante optimum : au moins 15 minutes. Ne pas rincer.

En pulvérisation : Pour une action bactéricide et odorante diluer à 0,5%. Ne pas pulvériser directement dans l'atmosphère, pulvériser uniquement sur les surfaces à traiter. Ne pas rincer. Laisser agir : l'action bactéricide/levuricide est obtenue en 15 minutes à 20°C. Essuyer l'excédent de produit à l'aide d'une éponge ou lavette.

Utiliser immédiatement la solution préparée. Rincer le matériel d'application à l'eau. Renouveler le traitement de désinfection selon le plan interne en vigueur.

**Pour une action virucide diluer à 1% soit 100 ml pour 10L d'eau.**

**Mesures de précautions :**

Ne pas pulvériser dans l'atmosphère. Ne traiter que les zones à désinfecter. En cas de fuite du produit, utiliser des gants de protection pour le nettoyage. Stocker hors gel à des températures comprises entre 5 et 35°C. Ne pas exposer au soleil.

**Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

Conserver dans un endroit au frais.

**Précautions pour l'environnement :**

Ne pas jeter le produit résiduel dans l'environnement. Ne pas traiter les zones où se trouvent des organismes non ciblés : plantes, animaux par exemple.

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	02/03/2006	Création	ARCHEZ CONSEIL	RESPONSABLE Q.H.S.E.
10	03/03/2022	Modification Conditionnement	DOSSIER CENTRAL	RESPONSABLE Q.H.S.E.

**Durée de péremption :**

N° de lot et date de péremption : voir marquage sur le bidon (péremption 2 ans).

**Précautions d'emploi :**Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur le site internet [www.apei.asso.fr](http://www.apei.asso.fr)**DANGER**

Contient : EUH208	Decam-1-ol, Ethoxylated (26183-52-8) – Chlorure de Didecyldiméthylammonium (7173-51-5) Contient CITRAL, D-LIMONENE, CITRONELLOL. Peut produire une réaction allergique
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
P102	Tenir hors de la portée des enfants
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P501	Eliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.

**Elimination du produit et de son emballage :**

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, ou non dangereux si rincé, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Craint le gel

UTILISATION EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELLE

**Conditionnement :** **A710 - Carton de 1 bidon de 5 L**